

SOMMAIRE

- A** La sortie du classement
- B** Le calcul du classement
- C** La montée, le maintien et la descente au classement
- D** Le classement de mes adversaires
- E** Le classement et la pratique en compétition
- F** Les forfaits (WO)
- G** Les matchs libres
- H** Les classements padel et beach tennis

A La sortie du classement

1. Quand le classement tennis est-il publié ?

Le classement tennis est calculé tous les mois et sort le premier mardi de chaque mois, à partir d'octobre 2022. La consultation de mon classement et de mon palmarès sera disponible prochainement sur Ten'Up.

B Le calcul du classement

2. Existe-t-il toujours un classement mensuel et un classement final ?

Non, le classement mensuel et le classement final n'existent plus et sont remplacés par un système unique de calcul du classement établi chaque mois. Le dernier classement final (ancien système de calcul du classement) est paru le 12 septembre 2022. Le nouveau système de calcul prend le relais ensuite avec une première sortie le 4 octobre 2022.

3. Quels résultats sont pris en compte dans le calcul de mon classement ?

Tous les matchs joués lors des 12 derniers mois sont comptabilisés dans le calcul de mon classement. Le calendrier du classement définit la date précise des matchs pris en compte pour chaque calcul. Cette règle s'applique dès la sortie du premier nouveau classement : ainsi le classement du mardi 4 octobre 2022 prend en compte les résultats entre le lundi 4 octobre 2021 et le dimanche 2 octobre 2022. Cette même période glissante s'applique également aux différentes bonifications (doubles, championnats individuels).



4. Les points sont-ils remis à zéro en début de saison sportive ?

La remise à zéro des points n'existe plus avec le nouveau système du classement du fait de la prise en compte des résultats sur les 12 derniers mois. Les matchs gagnés lors des derniers mois de la saison sportive précédente continuent d'apporter des points au début de la nouvelle saison. La saison sportive et le classement deviennent indépendants.

5. Y a-t-il d'autres évolutions dans le principe du calcul ?

Les différentes bonifications (championnats individuels, double, absence de défaites significatives) ont été revalorisées. Retrouvez les informations détaillées sur la page «bonifications» du site FFT.



- Rubrique bonus et bonifications -

6. Quel est le barème des points en vigueur pour le calcul du classement ?

Le barème des points est disponible sur le site Internet de la FFT (actualisé périodiquement).



7. Quand est calculé le statut ND (Non Déterminé) ?

Ce statut est calculé une fois par an, en début d'année sportive, lors du classement de septembre. Pour rappel, ce statut concerne des joueurs qui ont été classés 30/2 ou mieux et qui n'ont fait aucun match depuis 5 saisons sportives. Ce statut a pour but d'obliger une démarche de reclassement au préalable afin de prendre part à une compétition officielle homologuée.

8. Faut-il être licencié pour participer au calcul du classement ?

Non, le calcul du classement est indépendant de la prise de licence. Néanmoins, la possession d'une licence multi raquettes (valable sur une saison sportive) est nécessaire pour participer à une compétition officielle homologuée tennis et donc faire évoluer son classement.

9. Comme le classement tennis, les licences sont-elles sur 12 mois glissants ?

Non, toutes les licences sont valables pour une saison sportive, soit du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

SOMMAIRE

C La montée, le maintien et la descente au classement

10. Quelles sont les évolutions possibles à chaque sortie du classement ?

Il est possible de monter, de se maintenir ou de descendre à chaque sortie du classement.

11. Puis-je monter au classement chaque mois ?

Oui, il n'existe pas de limitation à la montée, dans la mesure où le palmarès le permet.

12. Puis-je descendre au classement chaque mois ?

Non, la règle de limitation de descente s'applique comme auparavant. Lorsque je descends d'un échelon au classement, je suis assuré de ne pas descendre d'un échelon supplémentaire pendant 1 an (hors pénalisation).

Exemple : si je descends d'un échelon en septembre 2022, je suis assuré de ne pas descendre d'un échelon supplémentaire en octobre 2022 (hors pénalisation), et ce jusqu'en septembre 2023.

13. Puis-je monter à un échelon supérieur si je n'ai pas battu un joueur classé à cet échelon lors des 12 derniers mois ?

Non. Pour pouvoir prétendre monter au classement, il faut avoir déjà battu sur le terrain un joueur de ce classement.

Exemple : désormais, pour pouvoir monter 30/5, il faut avoir battu un 30/5 sur le terrain. Une exception à noter : pour être 40, il suffit toujours d'avoir participé à un match officiel homologué.

14. Après une descente en janvier 2023 à 30/1, je remonte directement à 15/5 lors du calcul de mai 2023. Puis-je descendre à nouveau ?

Oui, le fait de monter au classement réinitialise le principe de limitation de descente. Dans le cas présenté, je pourrais donc descendre 30 dans les mois suivants.

15. Le classement du mois de septembre reste-t-il un classement important ?

Tous les mois ont désormais la même importance avec cette réforme, créant une véritable attractivité autour du classement tennis. En effet, les règles et évolutions possibles sont désormais identiques tout au long de l'année.

D Le classement de mes adversaires

16. Quel est le classement de mes adversaires pris en compte pour le calcul ?

Le classement de mes adversaires pris en compte dans mon palmarès est celui notifié au moment du match enregistré via les applications informatiques par les juges-arbitres/clubs.

Exemple : si je joue contre un adversaire classé 15/5 le jour du match et qu'il monte 15/4 le mois suivant, le calcul du classement me le comptabilise bien comme un match à 15/5 pendant les 12 mois durant lesquels ce résultat est pris en compte dans mon palmarès.

Si je joue contre un adversaire classé 4/6 le jour du match et qu'il descend 5/6 le mois suivant, le calcul du classement me le comptabilise bien comme un match à 4/6 pendant les 12 mois durant lesquels ce résultat est pris en compte.

17. Pourquoi avoir décidé de ne plus prendre en compte les évolutions des adversaires dans le calcul du classement ?

Les raisons sont multiples. Désormais, le joueur est lui-même acteur de sa progression et ne dépend pas des évolutions (positives ou négatives) de ses adversaires. À chaque instant, le joueur connaît et maîtrise son nombre de points, contrairement à la méthode de calcul précédente.

Le classement retenu reflète davantage le niveau de l'adversaire au moment du match. En effet, un joueur qui progresse entre le début et la fin de la saison sera désormais pris en compte de manière différente par ses adversaires au fil des mois. Cette mesure a également pour objectif de limiter la progression trop rapide de certains joueurs afin de renforcer l'universalité du classement entre les compétiteurs.

À noter qu'il est de la responsabilité de l'ensemble de l'écosystème du tennis (joueur, club, entraîneur, juge-arbitre) d'avoir le jour du match un classement qui reflète le niveau réel du joueur. Les commissions de classement dans les territoires restent les points de contact privilégiés pour faire les reclassements (anciens classés) et/ou assimilations (joueurs étrangers) nécessaires avant la participation à une compétition officielle homologuée. L'objectif du classement étant d'assurer une équité sportive pour le bon déroulement des compétitions et le plaisir de tous.

18. Comment se passe l'année de transition ? Quel classement de mes adversaires est pris en compte sur les résultats 2022 ?

Pour le classement final de septembre 2022, le calcul a tenu compte des évolutions du classement des adversaires. En conséquence, pour tous les matchs saisis avant le 12 septembre 2022, c'est bien le classement final calculé qui reste pris en compte. Pour les matchs qui se déroulent par la suite, c'est le classement notifié au moment du match enregistré via les applications informatiques qui est pris en compte.

Exemple : si je joue contre un adversaire qui était classé 15/1 en janvier 2022 et qu'il monte 5/6 en septembre 2022, alors il est comptabilisé en tant que 5/6 à chaque calcul de mon classement, tant que ce résultat est pris en compte.

19. Je joue dans un tournoi qui débute juste avant un calcul du classement ; le classement de mon adversaire change lors du calcul. Comment ce dernier est-il comptabilisé dans mon palmarès ?

Tout dépend de la date du match :

- Si je joue contre cet adversaire le mardi de la sortie du classement ou après, il est comptabilisé dans mon palmarès avec son classement qui vient juste d'être calculé, donc son nouveau classement à l'échelon supérieur s'il monte ou à l'échelon inférieur s'il descend (indépendamment du classement retenu pour la confection du tableau).

- Si je joue contre cet adversaire avant la sortie du classement, il est comptabilisé dans mon palmarès avec son classement avant calcul (au jour du match).

SOMMAIRE

20. Un classement est publié en cours de tournoi. Avec quel classement dois-je jouer ?

Pas de changement par rapport à l'ancien système lorsqu'un tournoi a déjà commencé lors d'une sortie du classement. S'il est encore temps, le juge-arbitre peut actualiser les classements, sinon c'est le classement des joueurs à l'inscription qui est pris en compte pour l'insertion du joueur dans la compétition.

21. Je suis classé 15/1 dans un tournoi limité à 15/1. Alors que le tournoi est en train de se dérouler, le classement sort et je monte 15. Puis-je toujours participer à ce tournoi ?

Pas de changement par rapport à l'ancien système. Un calcul de classement ne doit pas pénaliser la participation des joueurs ; le compétiteur est donc autorisé à jouer en tournoi car il était dans la fourchette de classement juste avant le début de l'épreuve.

22. Le tableau NC-30/1 est en cours ; le tableau 30-15/5 est affiché. À la sortie du classement, je descends de 30 à 30/1. Quelles sont les conséquences ?

Je reste à ma place dans le tableau 30-15/5 malgré mon évolution de classement ; le juge-arbitre n'aura pas à refaire son tableau. Néanmoins, je compterai comme 30/1 dans le palmarès de mes adversaires (prise en compte du classement au jour du match).

23. Quels classements doivent être pris en compte pour une rencontre de championnat par équipes ?

Ce sont les classements des joueurs au jour de la rencontre qui sont pris en compte. Il est de la responsabilité du joueur et de son club de tenir compte du nouveau classement pour composer son équipe. L'ordre des simples et des doubles se fait donc avec le classement le plus récent.

24. Un classement est publié lors d'une semaine de match par équipes. Avec quels classements les capitaines doivent-ils faire leur composition d'équipe le jour de la rencontre ?

Le jour de la rencontre, c'est le classement le plus récent qui doit être appliqué par le capitaine pour ordonner les joueurs en simple (et/ou en double) de son équipe. Toutes les informations des classements actualisés se trouvent sur Ten'Up ou ADOC.

25. Comment vont s'organiser les listes d'équipes avec ces évolutions de classement ?

Comme pour l'ancien classement, la hiérarchie peut évoluer légèrement lors de la sortie d'un classement. Chaque organisateur (fédération, ligue, comité) est en charge de définir les règles spécifiques propres aux championnats considérés. Retrouvez les informations détaillées sur les sites Internet respectifs.

26. Comment se passent les championnats individuels avec la réforme du classement ?

Chaque territoire est en charge de définir une date de référence de prise en compte du classement pour définir l'épreuve à laquelle le compétiteur est autorisé à participer. Une fois inscrit, son classement pourra évoluer en fonction des actualisations réalisées par le juge-arbitre et même sortir de la fourchette de classement de la série concernée.

27. Que faire lorsque la date de mon match inscrite sur Ten'Up ne correspond pas à la réalité du terrain ?

Le joueur doit contacter le juge-arbitre de la compétition pour demander une correction (même procédure si un résultat est manquant).

F Les forfaits (WO)

28. J'ai plusieurs forfaits (WO) sur ma saison 2022. Sont-ils toujours comptabilisés dans mon palmarès pour le nouveau classement ? Si oui, jusqu'à quand ?

Oui, les WO sont comptabilisés dans mon palmarès pendant 12 mois, comme tous mes autres résultats.

Exemple : si j'ai un WO en décembre 2021, il reste dans mon palmarès jusqu'au calcul du classement de décembre 2022.

Si j'ai un WO en juin 2022, il reste dans mon palmarès jusqu'au calcul du classement de juin 2023.

29. Combien de forfaits (WO) suis-je autorisé à avoir dans mon palmarès avant d'être pénalisé ?

Précédemment, la pénalisation d'un échelon intervenait au calcul à partir de 5 WO quel que soit le nombre de matchs dans le palmarès. Désormais, cette pénalisation dépendra du nombre de matchs dans le palmarès.

Exemple : si j'ai 41 matchs ou plus dans mon palmarès, la descente d'un échelon se fera à partir du sixième WO.

Si j'ai 61 matchs ou plus dans mon palmarès, la descente d'un échelon se fera à partir du septième WO.

Retrouvez les informations détaillées sur la page «WO» du site FFT.



SOMMAIRE

30. Quels sont les changements amenés par le nouveau système de classement sur les matchs libres ?

Les matchs libres présentent de grands atouts pour les licenciés n'ayant jamais fait de compétition. Ils permettent une introduction à la compétition au sein du club et d'obtenir ses premiers classements. En revanche, désormais, seul un nombre limité de matchs libres (les meilleurs) seront pris en compte dans le calcul du classement en fonction du classement du joueur. Ainsi, aller jouer dans un tournoi/match par équipe homologué devient nécessaire pour poursuivre la progression au classement. Retrouvez les informations détaillées sur la page «matchs libres» du site FFT.



H Les classements padel et beach tennis

31. Les compétitions de padel et de beach tennis peuvent-elles me rapporter des points pour mon classement tennis ?

Non, seules les compétitions de tennis me permettent de gagner des points pour mon classement tennis. Les classements padel et beach tennis sont indépendants du classement tennis. Les trois classements (tennis, padel et beach tennis) sortent simultanément le premier mardi de chaque mois.

*Si vous avez des questions supplémentaires, contactez le service client :
tenup@fft.fr ou 01 47 43 51 11.*

SOMMAIRE